

**PRESENTATION AU CONTROLE ET DEMANDE DE CERTIFICAT
PHYTOSANITAIRE A L'EXPORTATION
VEGETAUX - PRODUITS VEGETAUX – BOIS D'EMBALLAGE**
Article 23 de l'Arrêté du 22 novembre 2002 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux,
produits végétaux et autres objets

Direction Régionale de l'agriculture et de la forêt de Midi Pyrénées
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité administrative bat E
Boulevard Armand Duportal
31074 TOULOUSE Cedex

A retourner, par télécopie, 48h avant le départ de la marchandise au : 05.61.10.62.72 (Fax SRPV)

Cadre réservé au demandeur :

Nom et coordonnées de l'établissement		
Numéro d'enregistrement	MP0	
Personne Ressource		
N°téléphone et N°télécopie	Tel :	Fax :
Coordonnées du destinataire		
Pays destinataire		
Moyen de transport et Point d'entrée		
Catégories de produit (bois scié, fruits, semences, plants...)		
Nom botanique		
Origine		
Poids Net		
Nombre de certificats phytosanitaires		
Site de stockage de la marchandise (Nom et adresse)		
Date d'expédition prévue		
Observations		

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Contrôle de la marchandise avant expédition	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Date et heure de la visite		
Nombre de certificats phytosanitaires attribués		
Numéro(s) PHYTOPASS II du(des) certificat(s)		
Numéro(s) de série du(des) certificat(s)		
Date d'envoi des certificats phytosanitaires		
Agent responsable		
Remarques		

Date :

Signature :